



FENÊTRES P.V.C -RECOUVREMENT D'EXTRUSION D'ALUMINIUM

Les extrusions (cadre et volet) de chlorure de polyvinyle sont garanties contre tout défaut de matériel et de fabrication, pendant une période de **VINGT-CINQ (25) ANS**, à compter de la date de livraison.

Une garantie de **VINGT (20) ANS** s'applique à nos extrusions d'aluminium.

ROBERGE garantit les extrusions de P.V.C ainsi que les extrusions d'aluminium contre le pelage, l'écaillage, la moisissure et la désagrégation dans des conditions d'utilisation et d'entretien normales.

Cette garantie couvre le matériel seulement et n'inclus pas les frais d'installation.

L'exposition aux rayons solaires et aux polluants atmosphérique courants peut entraîner, pour toutes les surfaces de P.V.C. et d'aluminium, une décoloration graduelle, un farinage ou une accumulation de taches ou de saleté en surface; il s'agit là de problèmes normaux pour lesquels cette garantie ne s'applique pas.

Cette garantie sera nulle dans le cas d'utilisation de solvants sur les surfaces des profiles de P.V.C. et d'aluminium ainsi que dans le cas d'un manque d'entretien régulier qui doit être effectué au moins une fois par an avec un savon liquide doux dans une eau chaude et appliqué à l'aide d'un linge doux ou une éponge.